



Relevé de propriété / Valeur locative cadastrale

Par DONC

Bonjour,

Le fisc m'a délivré le Relevé de Propriété 2024 concernant mes immeubles bâtis notamment. Y figure, info essentielle, une évaluation qu'on appelle, sauf erreur, la valeur locative cadastrale.

En regardant comment est calculée chaque année la Taxe Foncière du Bâti, je lis que celle-ci est diminuée d'un abattement de 50% pour frais.

Ma question: la valeur locative cadastrale mentionnée sur le Relevé s'entend t-elle avant ou après cet abattement de 50% ?

Cordialement

Par john12

Bonsoir,

Le relevé de propriété, tout comme l'avis d'imposition de taxe foncière bâtie ou non bâtie, mentionne le revenu cadastral qui correspond à la moitié de la valeur locative cadastrale.

Cordialement

Par DONC

Bonjour john12

Merci pour votre réponse immédiate, claire et précise.

Par john12

Je vous en prie.

Bonne journée